

**3 - Planification d'urgence - Nouveau contrat-cadre "Contact center de crise" - Convention - Approbation**

Dans le cadre de ses missions de planification d'urgence et de gestion de crise, le Centre de Crise National dispose depuis 2011 d'un « Contact center de crise » afin de permettre l'information de la population lors de situations d'urgence.

Toute autorité locale confrontée à une situation d'urgence peut si elle l'estime nécessaire activer ce Contact center de crise. Grâce à une veille permanente (24h/7j), il est possible d'activer ce numéro d'information (1771) dans un délai d'une heure. Le nombre d'opérateurs est adaptable suivant les besoins.

Par le biais du Contact center de crise, il est ainsi possible de traiter tant les appels 'Discipline 5' (information générale à la population) que les appels 'Discipline 2' (information aux victimes et proches de victimes).

La Commune de Wanze a adhéré à ce "Contact center" depuis 2012.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service, les Conseillers communaux ont approuvé la nouvelle convention avec la société WEngage. Un nouvel accord-cadre a, en effet, été conclu avec la société belge WEngage pour la période 2023-2027.

**6 à 9 - Subsidés ordinaires 2023**

Le Collège communal a proposé aux Conseillers d'octroyer plusieurs subsidés ordinaires pour l'année 2023 :

- **1500€** au Comité de jumelage, dans le cadre du jumelage avec la Commune de Coxyde, scellé en 1997. Ce Comité est chargé d'entretenir les relations avec la commune de Coxyde et d'organiser des activités ponctuelles dans ce cadre.
- Maximum **13.500€** à l'asbl Centre culturel pour les activités culturelles proposées dans le cadre des Fêtes de Wallonie 2023.
- **601,40€** à « L'amicale des élèves de Bas-Oha » et **1.779,40€** à l'asbl « Les amis du Château féodal » pour l'organisation de fêtes locales (Fêtes de la Pentecôte et Fêtes de la Neuvaine).
- **5202€** à l'asbl Centre culturel pour son projet « Le Grain d'art », le Centre d'Expression et de Créativité qui propose des ateliers et des stages d'expression et de créativité pour enfants, adolescents et adultes.

## **12 - Révision du Règlement communal sur l'octroi de la prime télévigilance du 13 décembre 1990**

Chaque année, une allocation communale pour l'utilisation d'un appareil pour la biotélévigilance est octroyée aux Wanzois qui en font la demande. Celle-ci équivaut à 5€ par mois d'utilisation de l'appareil.

Le règlement actuel date du 12 décembre 1990. Au vu du changement des situations sociales et personnelles, il est nécessaire de le mettre à jour.

La condition d'âge est supprimée afin que chaque Wanzois qui a besoin d'un tel appareil puisse bénéficier de la prime.

## **13 - Intradel - Nouveau marché des collectes à partir de janvier 2025**

Le marché des collectes de déchets actuel se termine le 31 décembre 2024. Il faut donc définir un nouveau marché des collectes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vu le contexte économique et budgétaire, Intradel a réussi à ne pas augmenter les cotisations des communes pour 2024, mais ils estiment à 2% d'augmentation la cotisation annuelle que la commune devra payer à Intradel à partir de 2025. Cela représentera un surcoût de 15.733 € pour Wanze. L'adhésion aux conteneurs papier coûterait 10.720€.

Au total, les collectes coûteraient 26.453 € qu'il serait impossible de compenser sans modifier la taxe.

Pour faire face à toutes les augmentations des prix (fournitures, salaires, ...), afin de ne pas augmenter les cotisations demandées aux communes et d'avancer selon le programme zéro déchet, Intradel, lors de son Assemblée générale, propose pour le marché des collectes de 2025 de diminuer la fréquence des collectes en compensation. :

- pour les communes rurales : passage du camion des collectes (DMR et ORG) toutes les 2 semaines à la place de chaque semaine.
- pour les commune urbaine : maintien des collectes (DMR et ORG) toutes les semaines.

Wanze étant une commune de densité moyenne, le choix est laissé à l'administration.

Le Collège communal a décidé de marquer une préférence pour un passage hebdomadaire des camions de collecte et une bonne salubrité des logements, notamment des logements en appartements du centre urbain de Wanze. Il a demandé à Intradel de se pencher sur une solution hybride pour toutes les communes qui sont dans cette situation de mixité entre le milieu rural et urbain.

Vu l'importance de l'enjeu, le Collège a souhaité soumettre la discussion lors de cette séance de Conseil.

#### **14 - Abrogation du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets - Modification du Règlement général de Police**

Le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets a été abrogé. Le Règlement Général de Police (RGP) y fait référence. Il y a donc lieu d'adapter l'article 1 du Règlement Général de Police afin de permettre de sanctionner ces faits au niveau communal.

#### **15 - Modification du règlement complémentaire de police - réservation de la rue Saint-Martin à Antheit au jeu des enfants**

Vu le souhait des riverains de la rue Saint-Martin d'offrir aux enfants du quartier une surface de jeu sécurisée pendant les périodes de congés scolaires, le Collège communal a proposé aux Conseillers de réserver une partie de cette rue en rue réservée aux jeux des enfants durant les périodes de congés scolaires entre 8h et 16h.

#### **16 - Modification du règlement complémentaire de police - rue Val de Mehaigne à Wanze - création de places de stationnement supplémentaires**

La rue Val de Mehaigne souffre d'un manque de places de stationnement depuis plusieurs années.

Afin de tenter de limiter les nuisances qui en découlent pour les riverains, il convient de créer quelques places de stationnement supplémentaires.

La zone étant toutefois située en zone d'aléa d'inondations, tous travaux d'aménagement doivent rester neutres d'un point de vue modification du relief du sol. Aucun remblai ne peut être effectué s'il n'est compensé par un déblai à proximité.

Afin d'éviter un maximum de remblais dans cette zone, les places supplémentaires devront être aménagées parallèlement à la voirie.

Le Collège a proposé aux Conseillers de modifier le règlement complémentaire de la circulation en vue de créer, rue Val de Mehaigne des places de stationnement supplémentaires parallèlement à l'axe de la voirie.

#### **17 - Modification du règlement complémentaire de police - marquage de emplacements de stationnement - rue des Communes entre le numéro 9 et 11**

Suite à des plaintes de plusieurs citoyens concernant le stationnement le long de la rue des Communes rendant parfois les entrées et sorties de certains riverains dans leur propriété dangereuses, le Conseil communal a décidé, en séance du 23 mai 2023, d'organiser le stationnement en marquant au sol des cases de stationnement, entre les n° 9 et 11, parallèlement à l'axe de la voirie.

Cette décision a été soumise à la tutelle en la matière, le SPW Mobilité Infrastructures, qui demande que le libellé de cette mesure soit modifié. Le Conseil a approuvé cette modification.

### **18 - Modification du règlement complémentaire de police - PCA - rue de l'Aurore - création d'un sens unique autour de la placette**

Le Plan communal d'Aménagement (PCA) est dans sa grande majorité urbanisé. La circulation se fait uniquement par le Thier Bellevue qui collecte toutes les voiries du quartier.

Avec l'urbanisation du quartier, la circulation dans les deux sens rue de l'Aurore devient plus difficile d'autant plus que la visibilité est limitée suite à la construction d'un immeuble en bordure de trottoir.

Le projet initial prévoyait de réserver certaines parties de la voirie (rue de l'Aurore) à un trafic dans un seul sens avec circulation autour du rectangle du fond de rue (parterre enherbé). Il convient, aujourd'hui, de mettre en œuvre cette mesure qui avait été envisagée lors de l'élaboration du PCA.

### **19 - Modification du règlement complémentaire de police - organisation du stationnement - rue Oscar Lelarge à Wanze**

Le centre de Wanze présente une forte pression en stationnement notamment de façon très intense dans la rue Oscar Lelarge, rendant parfois le cheminement des piétons difficile.

Il convient donc d'organiser le stationnement afin de sécuriser les déplacements de chacun.

A cette fin, il convient de marquer une bande de stationnement sur la voirie côté immeubles à appartements parallèlement au trottoir.

Les Conseillers communaux ont marqué leur approbation sur cette modification du Règlement complémentaire de police.

### **20 - Modification du règlement complémentaire de police - rue Ernest Malvoz à Wanze - organisation du stationnement**

Le stationnement, non organisé, rue Ernest Malvoz, au pied du Thier de Messe, pose parfois des problèmes pour les riverains lorsqu'ils effectuent leurs manœuvres d'entrée et sortie de leur propriété.

Afin de limiter ces nuisances, il convient d'organiser le stationnement à cet endroit par le marquage au sol de 4 places de stationnement.

Le Règlement complémentaire de circulation est modifié en ce sens.

### **21 - Modification du règlement complémentaire de police - organisation du stationnement - carrefour rues Oscar Lelarge/ Joseph Wauters à Wanze**

Le centre de Wanze présente une forte pression en stationnement. En réaménageant le carrefour des rues J. Wauters/Oscar Lelarge, il est envisageable de profiter de la largeur importante afin de

créer davantage de places de stationnement. Pour ce faire, il convient préalablement de supprimer les deux places de parking qui existaient ainsi que l'îlot central qui était aménagé.

Le règlement complémentaire de police est modifié en ce sens.

## **22 - Modification du règlement complémentaire de police - rue Reine Astrid - sécurisation**

-

La rue Reine Astrid a été réaménagée et sécurisée récemment.

Il apparaît, après quelques mois de réouverture de cette voirie, que le quartier souffre d'un manque de places de stationnement à hauteur des habitations 35 et 37.

Il est envisageable de marquer une zone de stationnement supplémentaire parallèlement au trottoir en face de ces habitations afin de limiter les nuisances.

Il est proposé d'adapter le Règlement complémentaire de circulation en ce sens.

## **23. Vente de l'ancien bâtiment du CPAS - approbation du projet d'acte - décision**

Suite à une mise en vente publique infructueuse de l'ancien CPAS d'Antheit en 2021, le Conseil communal a décidé, en séance du 07/11/2022, de remettre ce bien en vente, de gré à gré avec publicité, à un prix minimum de 200.000€.

Le bien a été mis en vente par le notaire avec publicité adéquate. Un acquéreur s'est manifesté proposant un prix de 230.000€.

Le Collège communal a proposé aux membres du Conseil d'approuver le projet d'acte relatif à l'aliénation de ce bien.

## **24 - Mise à disposition par la commune du bâtiment sis P. Jacques 9 au profit du CPAS - ratification de la décision du Collège communal du 27 juin 2023**

Les locaux de l'ancien LIDL doivent être vidés en vue de la démolition du bâtiment afin d'y reconstruire des locaux pour les ateliers d'économie sociale du CPAS.

Il est proposé de permettre au CPAS de stocker son matériel dans la maison récemment acquise rue Pierre Jacques n°9 et non encore affectée.

Compte tenu des délais (déménagement du matériel en août), le Collège communal a approuvé la convention d'occupation et propose au Conseil de ratifier cette décision.

## **25 - Logements inoccupés - Autorisation d'ester en justice (actions en cessation)**

Il incombe au Collège communal de dresser la liste des logements présumés inoccupés et de la transmettre aux opérateurs immobiliers compétents sur le territoire de la commune. Une liste de plusieurs logements inoccupés depuis plusieurs années a ainsi été dressée. Les titulaires de droits

réels sur ces biens soit ne réagissent pas aux procédures, soit ont avancé des justifications qui ont été rejetées par le Collège communal conformément au Code Wallon de l'Habitation Durable.

Chacun de ces logements a fait l'objet de plusieurs constats d'inoccupation. En outre, des taxes ont été appliquées aux titulaires de droits réels sur ces biens.

Dans l'objectif de mettre fin à l'inoccupation de ces logements, le Conseil communal a autorisé le Collège à ester en justice dans ce cadre.

**26 - DEPENSE URGENTE - PCDR Fiche 15 -TRAVAUX : Création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie.**

Suite au marché lancé pour les travaux de création d'un espace de rencontre et de convivialité sur l'ancien terrain de football de la Sucrierie, quatre offres sont parvenues à l'administration.

Cependant, le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023 n'était pas suffisant pour réaliser cette dépense.

Au vu des délais impartis, notamment en matière de subsides PCDR, il n'était pas possible de prévoir une modification budgétaire extraordinaire. Afin de ne pas risquer de perdre ces subsides, le Collège communal a décidé de pourvoir à cette dépense sans attendre la prochaine modification budgétaire. Le Conseil a approuvé cette dépense urgente.

**27 - Dépense urgente - Dépollution du sol rue Libert - Prise d'acte**

Le 2 août 2023 en matinée, le service travaux a constaté une pollution importante de la voirie et accotement rue Libert (à côté du centre nautique) par des hydrocarbures.

Les pompiers se sont rendus sur place le matin même afin de nettoyer la voirie. Cependant, ils ne sont pas équipés pour intervenir au niveau de l'accotement (+/-60m<sup>2</sup> pollués). Une entreprise a donc été désignée pour réaliser ce travail. Le Collège invite les Conseillers à approuver cette dépense urgente d'un montant de 6175,24€ TVAC.

Le responsable de la pollution n'est pas connu mais les services de police tentent de l'identifier.

**28 - Diverses voiries 2020 : aménagement de stationnement rue val de Mehaigne - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Collège a proposé au Conseil d'approuver le cahier des charges relatif aux travaux d'aménagement de stationnement rue Val de Mehaigne dont le montant est estimé à 74.109,72€ TVAC.

Ces travaux, visant à répondre au manque de stationnement dans la rue, prévoient :

- la création de places en long, dont le revêtement est constitué de klinker drainant PMR

- de stationnement vélo
- de plantation

**29 - Marché de travaux : Fourniture, installation et mise en service de panneaux photovoltaïques au hall des sports (production industrielle) - Approbation des conditions et du mode de passation**

Les Conseillers communaux ont approuvé le cahier des charges relatif au marché de fourniture, installation et mise en service de panneaux photovoltaïques au hall omnisports. Le montant estimé s'élève à 99.704€ TVAC.

Le hall consomme actuellement environ 130.000 KWh/an. La toiture disponible de la dernière extension autorise une installation d'environ 110KWc avec :

- une autosuffisance visée d'environ 50% (pourcentage de l'électricité renouvelable dans la consommation totale) et
- une autoconsommation d'environ 55% (pourcentage de l'électricité renouvelable directement consommée et non rejetée sur le réseau) ;

L'installation permettra le placement futur éventuel de batteries pour renforcer l'autoconsommation.

**30 - Dépense urgente - Magasin du CPAS - Installation d'une détection gaz, d'une détection incendie, d'éclairages de sécurité et divers travaux électriques - Avenant 1 - Approbation**

Lors de travaux réalisés au magasin du CPAS, il s'avère que des câbles existants étaient sous dimensionnés par rapport au besoin de la buanderie.

Cette situation engendrait, en effet, des problèmes de fonctionnement avec une coupure intempestive des machines et des risques de surchauffe du câble.

Vu la nécessité de régler rapidement ce problème afin de sécuriser l'usage des machines dans la buanderie, une dépense urgente de 2.351,03€ TVAC a été réalisée. Le Conseil a approuvé celle-ci.

**31 - Dépense urgente - Fourniture de caméras de surveillance en vue de maintenir la propreté publique dans la rue des Wallons et le parking rue de Leumont - Avenant 2 - Approbation**

Une caméra devait être installée sur le parking de l'ancien Lidl afin de filmer les bulles à verre situées rue des Wallons. Cette caméra devait être raccordée au bâtiment de l'ancien LIDL dans le cadre de la construction du nouveau magasin du CPAS.

Cependant, vu le retard pris par le dossier du magasin du CPAS, il était nécessaire de trouver une autre solution pour raccorder cette caméra. Celle-ci a donc été installée sur un poteau d'éclairage public et alimentée indépendamment.

Le Conseil a approuvé cette dépense urgente de 1.473,05€ TVAC. Cette dépense a été réalisée en urgence afin d'éviter de perdre les subsides dont l'échéance était le 31 juillet 2023.

### **32 - Réfection des diverses voiries 2023 (Site des casernes, rue Gilot, rue Ch.Bormans) - Approbation des conditions et du mode de passation**

Les membres du Conseil ont approuvé le cahier des charges relatif à la réfection des diverses voiries 2023 dont le montant est estimé à 327.189,20€ TVAC.

Les voiries concernées sont la rue E. Gilot, la rue Charles Bormans et le site des casernes Spirous rue de Leumont.

### **33 - Marché de travaux de fourniture, installation et mise en service de panneaux photovoltaïques aux écoles de Wanze, Antheit et Moha - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Collège a proposé au Conseil d'approuver le cahier des charges concernant la fourniture, l'installation et la mise en service de panneaux photovoltaïques aux écoles de Wanze, Antheit et Moha. Le montant estimé de ce marché s'élève à 98.262€ TVAC.

### **34 - Personnel de la petite enfance - Octroi d'un subside exceptionnel sous forme d'écochèques**

Par courrier du 29 décembre 2022, l'O.N.E. a fait savoir que, conformément à une décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs du secteur non marchand, elle versera, dans le courant du mois de janvier 2023, un subside exceptionnel de 204€ (200 € + 2 % pour couvrir les frais de gestion) par équivalent temps plein au personnel d'accueil et d'encadrement des milieux d'accueil de la petite enfance.

La mesure concerne :

1. Pour les crèches :
  - le personnel psycho-médico-social
  - le personnel d'accueil
2. pour les services d'accueil :
  - le personnel psycho-médico-social
  - les accueillantes salariées
  - les accueillantes conventionnées

Pour rappel, des écochèques avaient déjà été octroyés par l'ONE en décembre 2021 au personnel des milieux d'accueil afin de reconnaître le travail effectué par les travailleurs du secteur socio-sanitaire de première ligne durant la crise sanitaire.

Le Collège communal a proposé aux Conseillers de marquer un accord sur l'octroi des écochèques au personnel d'accueil et d'encadrement des milieux d'accueil de la petite enfance via l'octroi d'une subvention exceptionnelle par l'ONE, pour l'année de référence 2022, dans le respect des conditions d'octroi.

**POINT EN URGENCE - Soutien financier à la Croix-Rouge de Belgique dans le cadre du séisme au Maroc - Approbation**

Suite à l'important séisme survenu ce vendredi 8 septembre 2023 au Maroc, le Collège communal a proposé aux Conseillers d'ajouter un point en urgence afin d'accorder une aide de 2500€ à la Croix-Rouge de Belgique afin de soutenir le Croissant-Rouge marocain dont les équipes sont mobilisées sur place pour porter secours aux victimes.

*Unanimité pour l'ensemble des points.*

*Absences de M. Christophe Lacroix, Thomas Bols, Nadine Maes, Etienne Miessen, Virginie Di Notte*